



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 juin 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 juin 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 juin 2000

**Subventions aux associations sur proposition de l'Office Municipal
des Associations de Protection, Défense et Solidarité**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Robert LEON.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Christian RIBBE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Patrick ARNAUD, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200332

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juin 2000

Vie Associative/Jumelages

**Subventions aux associations sur proposition de l'Office
Municipal des Associations de Protection, Défense et Solidarité**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale, et sur avis de l'Office Municipal de Protection, Défense et Solidarité,

Au titre de , et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget Primitif, les subventions annuelles aux associations niortaises affiliées à l'O.M.A.P.D.S. (en complément des subventions soumises au CM du 3 mars 2000) ont été arrêtées aux montants figurant dans le tableau ci-dessous.

N°	ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 1999		SUBVENTIONS 2000	
		(pour mémoire)	*	CM du 26 juin 2000	* <i>soit en Euros</i>
4349	UNICEF	4.000 F		4.000 F	609,80 €
8992	Secours Populaire	11.150 F	5.000 F	5.000 F	762,25 €
9075	Fédération des Malades et Handicapés	2.500 F		3.700 F	1.200 F 564,06 €
9292	Amicale des Secouristes	5.000 F	4.000 F	1.000 F	152,45 €
16229	Association des Stomisés	2.000 F		2.000 F	304,90 €
16230	Aumonerie de l'Enseignement Public	1.500 F		1.500 F	228,67 €
23529	Libre Pensée des Deux Sèvres	--		2.000 F	2.000 F 304,90 €
23939	Association des Donneurs de Voix	--		4.600 F	4.600 F 701,27 €
24775	Amis et Parents d'Enfants Déficiants Auditifs	--		1.000 F	152,45 €
				24.800 F	3.780,75 €

** (dont subvention à caractère exceptionnel liée à un moment et/ou à une activité particuliers de l'association)*

Imputation budgétaire : 925.119.6574 #03184

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à verser les sommes ainsi définies.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)